



# **Séance du Conseil du 15 avril 2024**

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Procès-Verbal**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le dix avril deux mille vingt-quatre (sans nécessité de quorum, à la suite de l'interruption du conseil communautaire du 8 avril faute de quorum), s'est assemblé dans la galerie d'art du Palais de l'Europe, 8 avenue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président et de M. Albert FILIPPI pour les affaires 13,14,15,16, 26 et 27.

M. Florent Champion a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

#### **Etaient présents, pour les différentes communes :**

- BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE (arrive à 17h39 avant le vote de l'affaire n°5), M. Alain DUCRUET excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, Mme Maïlys SALIVAS, (arrive à 17h39 avant le vote de l'affaire n°5), M. Nicolas SPINELLI, Mme Danielle LISBONA, M. Edouard-Jean CURTET (arrive à 17h39 avant le vote de l'affaire n°5), M. Stéphane MANFREDI
- BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN, excusé
- LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI
- CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée
- CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU
- FONTAN :** M. Philippe OUDOT
- GORBIO :** M. Paul COUFFET
- MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT absente, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Dominique NICOLAÏ, M. Mathieu MESSINA absent, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU excusée M. Jean-Claude ALARCON (quitte la séance à 18h42 avant le vote de l'affaire n°15) Mme Isabelle ALMONTE excusée, M. Nicolas AMORETTI excusé, Mme Joanna GENOVESE, excusée, M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT absent, Mme Sandra PAIRE excusée, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA excusé donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON
- MOULINET :** M. Guy BONVALLET suppléé par Mme Nicole MOULARI
- ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU excusé donne pouvoir à M. Patrick CESARI, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER (arrive à 17h39 avant le vote de l'affaire n°5), M. Ghislain POULAIN (quitte la séance à 17h58 avant le vote de l'affaire n°13), M. Guillaume CONTESSE
- SAINTE AGNES :** M. Albert FILIPPI
- SAORGE :** Mme Brigitte BRESCH
- SOSPÈLE :** M. Jean-Mario LORENZI excusé, Mme Martine FERRERO
- TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO
- LA TURBIE :** M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage :

*Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président*  
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey – 06500 MENTON  
SITE INTERNET : [www.riviera-francaise.fr](http://www.riviera-francaise.fr)  
[direction.generale@carf.fr](mailto:direction.generale@carf.fr)

M. Florent CHAMPION est nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.  
 M. le Président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

**Délibération n° 2024/61 : Compte de gestion de Madame le Comptable Public - Budget principal, exercice 2023**

**Rapporteur : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président**

*A l'unanimité des votants : 2 abstentions : M. Stéphane MANFREDI- M. Guillaume CONTESSE*

Approuve le compte de gestion de gestion de l'exercice 2023 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française établi par Mme le Comptable Public.

**Délibération n° 2024/62 : Compte de gestion de Madame le Comptable Public Budget annexe des transports, exercice 2023**

**Rapporteur : M. Olivier CHANTREAU, Vice-Président**

*A l'unanimité des votants : 2 abstentions : M. Stéphane MANFREDI- M. Guillaume CONTESSE*

Approuve le compte de gestion de gestion de l'exercice 2023 du budget annexe des transports de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française établi par Mme le Comptable Public.

**Délibération n° 2024/63 : Compte de gestion de Madame le Comptable Public Budget annexe de l'eau, exercice 2023**

**Rapporteur : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président**

*A l'unanimité des votants : 2 abstentions : M. Stéphane MANFREDI- M. Guillaume CONTESSE*

Approuve le compte de gestion de gestion de l'exercice 2023 du budget annexe de l'eau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française établi par Mme la Comptable Public.

**Délibération n° 2024/64 : Compte de gestion de Madame le Comptable Public Budget annexe de l'assainissement, exercice 2023**

**Rapporteur : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président**

*A l'unanimité des votants : 2 abstentions : M. Stéphane MANFREDI- M. Guillaume CONTESSE*

Approuve le compte de gestion de gestion de l'exercice 2023 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française établi par Mme le Comptable Public.

Arrivée de Mme Véronique BATONNIER, Mme Maïlys SALIVAS, Mme Cindy GENOVESE et M. Edouard-Jean CURTET à 17h39.

**Délibération n° 2024/65 : Compte administratif – budget principal, exercice 2023**

**Rapporteur : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président**

*Sous la présidence de M. Albert FILIPPI, 1<sup>er</sup> Vice-Président, M. le Président ayant quitté la salle lors du vote,*

*A l'unanimité des votants : 2 abstentions : M. Stéphane MANFREDI- M. Guillaume CONTESSE*

Approuve le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française faisant apparaître un résultat global de l'exercice de + 2.618.583,95 € et un résultat global de clôture de + 1.131.356,09 € après la prise en considération du solde des restes à réaliser de l'exercice 2023 pour – 1.487.227,86 € (2.977.328,29 € en dépenses et 1.490.100,43 € en recettes), et présentant les réalisations par chapitres et / ou opérations ainsi qu'il suit :

Pour la section de fonctionnement :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	25.920.417,48 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	5.534.816,12 €	
013	Atténuations de charges		124.807,32 €

014	Atténuations de produits	16.321.282,54 €	
65	Autres charges de gestion courante	16.147.391,38 €	
66	Charges financières	580.903,03 €	
67	Charges exceptionnelles	23.730,95 €	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	86.778,57 €	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		2.032.153,91 €
73	Impôts et taxes		60.438.169,00 €
74	Dotations et participations		8.613.337,16 €
75	Autres produits de gestion courante		2.104.088,84 €
77	Produits exceptionnels		384.425,80 €
002	Résultat de fonctionnement reporté n-1		1.429.850,59 €
042	Opérations d'ordre transférées entre sections	4.911.760,20 €	197.694,00 €
<b>Total de la section de fonctionnement =</b>		<b>69.527.080,27 €</b>	<b>75.324.526,62 €</b>

Pour la section d'investissement :

Chapitres		Dépenses	Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves		2.273.072,53 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		4.000.000,00 €
13	Subventions d'investissement		2.575.250,58 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1.582.697,19 €	10.000.000,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	11.689,20 €	
204	Subventions d'équipement versées	20.000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	288.216,71 €	
27	Autres immobilisations financières	1.050,00 €	715.971,17 €
	Total des opérations d'équipement	20.773.960,45 €	
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	1.617.438,34 €	421.200,00 €
001	Résultat d'investissement reporté n-1	3.583.370,99 €	
040	Opérations d'ordre transférées entre sections	197.694,00 €	4.911.760,20 €
<b>Total de la section d'investissement =</b>		<b>28.076.116,88 €</b>	<b>24.897.254,48 €</b>
<b>TOTAL GENERAL =</b>		<b>97.603.197,15 €</b>	<b>100.221.781,10 €</b>

Approuve les annexes budgétaires du compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et note que l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 du compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (soit + 5.797.446,35 €) fera l'objet d'une délibération ultérieure qui interviendra avec la reprise des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2024 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera.

**Délibération n° 2024/66 : Compte administratif – budget annexe des transports, exercice 2023**

**Rapporteur : M. Olivier CHANTREAU, Vice-Président**

*Sous la présidence de M. Albert FILIPPI, 1<sup>er</sup> Vice-Président, M. le Président ayant quitté la salle lors du vote,*

*A l'unanimité des votants : 2 abstentions : M. Stéphane MANFREDI- M. Guillaume CONTESSE*

Approuve le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe des transports de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française faisant apparaître un résultat global de l'exercice de + 1.172.646 € et un résultat global de clôture de + 1.267.450,20 € après la prise en considération du solde des restes à réaliser de l'exercice 2023 pour + 94.804,20 € (3.646,80 € en dépenses et 98.451 € en recettes), et présentant les réalisations par chapitres et / ou opérations ainsi qu'il suit :

Pour la section d'exploitation :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	10.746.479,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	143.017,66 €	
013	Atténuations de charges		426.171,08 €
65	Autres charges de gestion courante	530.376,20 €	
67	Charges exceptionnelles	60,00 €	
68	Dotations aux amortissement, dépréciations, provisions	3.427,07 €	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		71.963,15 €
73	Produits issus de la fiscalité		1.012.617,07 €
74	Subventions d'exploitation		9.506.728,47 €
75	Autres produits de gestion courante		69.738,21 €
77	Produits exceptionnels		15.372,73 €
002	Résultat d'exploitation reporté n-1		646.665,21 €
042	Opérations d'ordre transférées entre sections	211.668,68 €	55.539,00 €
<b>Total de la section d'exploitation =</b>		<b>11.635.028,61 €</b>	<b>11.804.794,92 €</b>

Pour la section d'investissement :

Chapitres		Dépenses	Recettes
13	Subventions d'investissement		59.047,21 €
21	Immobilisations corporelles	23.509,00 €	
	Total des opérations d'équipement	20.229,35 €	
001	Résultat d'investissement reporté n-1		831.441,15 €
040	Opérations d'ordre transférées entre sections	55.539,00 €	211.668,88 €
<b>Total de la section d'investissement =</b>		<b>99.277,35 €</b>	<b>1.102.157,04 €</b>

<b>TOTAL GENERAL =</b>	<b>11.734.305,96 €</b>	<b>12.906.951,96 €</b>
------------------------	------------------------	------------------------

Approuve les annexes budgétaires du compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe des transports de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et note que l'affectation du résultat de la section de exploitation de l'exercice 2023 du compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe des transports de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (soit + 169.766,31 €) fera l'objet d'une délibération ultérieure qui interviendra

avec la reprise des résultats des sections d'exploitation et d'investissement dans l'élaboration du budget primitif 2024 du budget annexe des transports de la Communauté d'Agglomération de la Riviera.

**Délibération n° 2024/67 : Compte administratif – budget annexe de l'eau, exercice 2023**

**Rapporteur : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président**

*Sous la présidence de M. Albert FILIPPI, 1<sup>er</sup> Vice-Président, M. le Président ayant quitté la salle lors du vote,*

*A l'unanimité des votants : 2 abstentions : M. Stéphane MANFREDI- M. Guillaume CONTESSE*

Approuve le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de l'eau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française faisant apparaître un résultat global de l'exercice de + 8.708.737,35 € et un résultat global de clôture de + 8.597.819,58 € après la prise en considération du solde des restes à réaliser de l'exercice 2023 pour -110.917,77 € (2.348.959,65 € en dépenses et 2.238.041,88 € en recettes), et présentant les réalisations par chapitres et / ou opérations ainsi qu'il suit :

Pour la section d'exploitation :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	885.562,46 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	657.501,78 €	
013	Atténuations de charges		2.340,33 €
014	Atténuations de produits	140.972,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	7.720,81 €	
66	Charges financières	108.987,52 €	
67	Charges exceptionnelles	41.806,90 €	
68	Dotations aux provisions et dépréciations	19.549,76 €	
70	Vente produits fabriqués, prestations		7.374.808,43 €
75	Autres produits de gestion courante		227,07 €
77	Produits exceptionnels		441,02 €
002	Résultat d'exploitation reporté n-1		1.583.955,66 €
042	Opérations d'ordre transférées entre sections	563.096,72 €	231.548,00
<b>Total de la section d'exploitation =</b>		<b>2.425.197,95 €</b>	<b>9.193.320,51 €</b>

Pour la section d'investissement :

Chapitres		Dépenses	Recettes
1068	Autres réserves		3.591.435,39 €
13	Subventions d'investissement		1.640.320,85 €
16	Emprunts et dettes assimilées	214.604,51 €	
20	Immobilisations incorporelles	110.931,23 €	
21	Immobilisations corporelles	200.182,09 €	
23	Immobilisations incorporelles	931.020,50 €	
27	Autres immobilisations financières	2.100,00 €	
	Total des opérations d'équipement	3.692.147,02 €	
001	Résultat d'investissement reporté n-1	524.650,22 €	2.052.945,40 €
040	Opérations d'ordre transférées entre sections	231.548,00 €	563.096,72 €
<b>Total de la section d'investissement =</b>		<b>5.907.183,57 €</b>	<b>7.847.798,36 €</b>

<b>TOTAL GENERAL =</b>	<b>8.332.381,52 €</b>	<b>17.041.118,87 €</b>
------------------------	-----------------------	------------------------

Approuve les annexes budgétaires du compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de l'eau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, et note que l'affectation du résultat de la section de exploitation de l'exercice 2023 du compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de l'eau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (soit + 6.768.122,56 €) fera l'objet d'une délibération ultérieure qui interviendra avec la reprise des résultats des sections d'exploitation et d'investissement dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2024 du budget annexe de l'eau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera.

**Délibération n° 2024/68 : Compte administratif Budget annexe Assainissement - exercice 2023**

**Rapporteur : M. Le Président**

***Sous la présidence de M. Albert FILIPPI, 1<sup>er</sup> Vice-Président, M. le Président ayant quitté la salle lors du vote,***

***A l'unanimité des votants : 2 abstentions : M. Stéphane MANFREDI- M. Guillaume CONTESSE***

Approuve le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française faisant apparaître un résultat global de l'exercice de + 5.466.216,05 € et un résultat global de clôture de + 3.595.780,80 € après la prise en considération du solde des restes à réaliser de l'exercice 2023 pour – 1.870.435,25 € (4.585.991,09 € en dépenses et 2.715.555,84 € en recettes), et présentant les réalisations par chapitres et / ou opérations ainsi qu'il suit :

**Pour la section d'exploitation :**

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	583.728,46 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	656.799,89 €	
014	Atténuations de produits	68.871,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	8.214,08 €	
66	Charges financières	199.592,24 €	
67	Charges exceptionnelles	8.666,23 €	
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7.692,88 €	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		2.652.091,15 €
74	Subventions d'exploitation		158.051,76 €
75	Autres produits de gestion courante		12.011,04 €
77	Produits exceptionnels		8.585,73 €
002	Résultat d'exploitation reporté n-1		936.248,76 €
042	Opérations d'ordre transférées entre sections	1.529.383,18 €	448.756,00 €
<b>Total de la section d'exploitation =</b>		<b>3.062.947,96 €</b>	<b>4.215.744,44 €</b>

**Pour la section d'investissement :**

Chapitres		Dépenses	Recettes
1068	Autres réserves		1.912.650,69 €
13	Subventions d'investissement		3.093.466,88 €
16	Emprunts et dettes assimilées	327.647,92 €	
20	Immobilisations incorporelles	75.822,23 €	
21	Immobilisations corporelles	385.350,89 €	

	Total des opérations d'équipement	2.883.274,20 €	
001	Résultat d'investissement reporté n-1		1.898.770,32 €
040	Opérations d'ordre transférées entre sections	448.756,00 €	1.529.383,18 €
<b>Total de la section d'investissement =</b>		<b>4.120.851,30 €</b>	<b>8.434.270,87 €</b>
<b>TOTAL GENERAL =</b>		<b>7.183.799,26 €</b>	<b>12.650.015,31 €</b>

Approuve les annexes budgétaires du compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, et note que l'affectation du résultat de la section de exploitation de l'exercice 2023 du compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (soit + 1.152.796,48 €) fera l'objet d'une délibération ultérieure qui interviendra avec la reprise des résultats des sections d'exploitation et d'investissement dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2024 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera.

**Délibération n° 2024/69 : Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif de l'exercice 2023 – budget principal, exercice 2024**

**Rapporteur : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président**

A l'unanimité des votants : 2 abstentions : M. Stéphane MANFREDI- M. Guillaume CONTESSE  
 Affecte partiellement en section d'investissement du budget primitif 2024 du budget principal le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif dudit budget, soit + 4.666.100 € au compte « 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé », et maintient en section de fonctionnement du budget primitif 2024 du budget principal le solde du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif dudit budget, soit + 1.131.346,35 € au compte « 002 - résultat de fonctionnement reporté ».

**Délibération n° 2024/70 : Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif de l'exercice 2023 – budget annexe des transports, exercice 2024**

**Rapporteur : M. Olivier CHANTREAU, Vice-Président**

A l'unanimité des votants : 2 abstentions : M. Stéphane MANFREDI- M. Guillaume CONTESSE  
 Maintient en section d'exploitation au budget primitif 2024 du budget annexe des transports le résultat de la section d'exploitation du compte administratif 2023 dudit budget, soit + 169.766,31 € au compte « 002 – résultat d'exploitation reporté ».

**Délibération n° 2024/71: Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif de l'exercice 2023 – budget annexe de l'eau, exercice 2024**

**Rapporteur : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président**

A l'unanimité des votants : 2 abstentions : M. Stéphane MANFREDI- M. Guillaume CONTESSE  
 Maintient en section d'exploitation au budget primitif 2024 du budget annexe de l'eau le résultat de la section d'exploitation du compte administratif 2023 dudit budget, soit + 6.768.122,56 € au compte « 002 – résultat d'exploitation reporté ».

**Délibération n° 2024/72 : Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif de l'exercice 2023 – budget annexe de l'assainissement, exercice 2024**

**Rapporteur : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président**

A l'unanimité des votants : 2 abstentions : M. Stéphane MANFREDI- M. Guillaume CONTESSE  
 Maintient en section d'exploitation au budget primitif 2024 du budget annexe de l'assainissement le résultat de la section d'exploitation du compte administratif 2023 dudit budget, soit + 1.152.796,48 € au compte « 002 – résultat d'exploitation reporté ».

Départ de M. Ghislain POULAIN à 17h58

## **Délibération n° 2024/73 : Budget primitif – budget principal, exercice 2024**

### **Rapporteur : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président**

M. Stéphane MANFREDI souhaite s'arrêter quelques instants sur la section de fonctionnement concernant les dépenses de gestion et des services. Dans le rapport définitif de la chambre régionale des comptes, il y a un point qui parle d'une organisation administrative instable. Il remercie Madame la Directrice Générale des Services pour l'organigramme qui a été transmis à l'ensemble des conseillers communautaire et qui correspond effectivement à la demande de la Chambre régionale. Il souhaiterait savoir combien de personnes travaillent dans chaque service pour avoir une vision plus complète qui permettrait de voter les recrutements en toute connaissance de cause.

Avant de passer la parole à Mme Valérie PROSILLICO, DGS de la CARF, lors d'une interruption de séance, le Président précise que la CARF avait anticipé les demandes de la Chambre régionale des comptes et avait procédé aux recrutements nécessaires pour que l'encadrement de la CARF puisse vraiment se consacrer à la CARF. Mises à part les ressources humaines qui sont mutualisées, les autres postes sont uniquement CARF.

Il faut avancer sur le pacte de gouvernance et se concentrer sur les compétences actuelles et à venir de la CARF. Mme PROSILLICO explique que l'organigramme envoyé est celui qui a été approuvé en comité social territorial au mois de février. Il est possible qu'un outil de travail informel avec le détail des missions par service et les principaux pôles de compétences, ainsi que le nombre de personnes, soit mis à disposition.

M. Cédric MONTEIRO demande qui sera le futur gestionnaire du parking du pôle multimodal, quel est l'avancement du dossier du casier en mer au large des Sablottes avec la DDTM et demande un état des lieux des nappes phréatiques avant l'été et un retour des différents forages qui ont été entrepris et quelles seront les solutions mises en place pour les économies d'eau (traitement des eaux usées...).

Au sujet du parking multimodal, Monsieur le Président répond qu'une réunion doit avoir lieu le 30 avril avec la SNCF et les différents partenaires. L'attribution du délégataire du parking est en cours. Il explique que le dossier du casier en mer ne concerne pas le conseil communautaire et que cela sera expliqué en conseil municipal. Il demande une suspension de séance qui permet à M. Sylvain MICHELET, DGST de la CARF de répondre sur le sujet de l'eau : le territoire est très complexe au niveau de la production mais également de la consommation d'eau. Il y a eu plusieurs années de fortes sécheresses avec une crise hydrique particulièrement sévère. Grâce à l'aménagement de différents moyens de production complémentaire avec la mise en service de certaines sources qui n'étaient pas, jusqu'à présent, utilisées et une livraison d'eau sur certaines parties du territoire comme par exemple la commune de Castillon qui a pu être alimentée avec une source venant de Sospel, une pluviométrie relativement importante ont permis de remonter l'ensemble de nos ressources en eau. L'été prochain devrait se passer dans de meilleures conditions même si rien n'est gagné. Il y a également un très bon niveau dans la Roya.

Il est important maintenant de prévoir l'avenir, si l'été prochain sera relativement plus serein que les précédents, les suivants risquent d'être plus problématiques et il faut se préparer.

Sur la commune de Roquebrune Cap-Martin, la mise en place du chantier avenue de Jean Jaurès, permet grâce à un renouvellement du réseau d'eau potable sur un peu plus de 850 mètres linéaires, de rétablir et de sécuriser le transfert de l'eau qui vient de la Vésubie et de la Tinée sur les territoires mentonnais. Afin de pouvoir assurer une production plus localisée sur notre territoire et d'être moins dépendant des territoires extérieurs, le SMIAGE a été mandaté pour faire un forage à La Turbie, et nous espérons avoir une ressource complémentaire qui pourrait être connectée, avec les autorisations de la DDTM, sur le réseau de production du littoral. Une consultation pour mener 3 autres forages vient d'être lancée sur le territoire mentonnais dont un à Sainte Agnès et 2 à Castillon, permettant d'augmenter notre capacité de production et d'être moins dépendant des ressources, comme celles de la Roya qui potentiellement peut s'amoinrir suivant les aléas climatiques. Mais l'idée n'est pas non plus d'aller toujours chercher plus d'eau, c'est aussi de consommer moins et mieux. La DSP eau potable se termine en fin d'année 2024, nous sommes en plein renouvellement de ce contrat en mettant des objectifs forts en termes de consommation avec la mise en place des relevés télémétrique qui permettront de connaître à tout instant la consommation de chaque usager et de pouvoir aussi optimiser les recherches de fuite sur notre réseau. Des engagements forts ont été intégrés dans le cahier des charges pour obtenir une vision la plus sécuritaire possible des consommations.

On est entre 5% et 8% de baisse malgré les sécheresses que l'on consomme, avec la communication qui a été faite autour de l'eau potable sur notre territoire, on arrive à avoir un niveau de consommation qui diminue et qui permet de pallier les baisses de production avec la consommation.

M. Stéphane MANFREDI soulève plusieurs points :

Au chapitre 012 il y a une augmentation de + 665.090 €, au chapitre des autres charges de gestion courante, une augmentation de + 3.174.000 €. Quelles sont ces autres charges de gestion courante pour avoir une augmentation de 3.174.000 € ?

Sur les 665.090 €, y-a-t-il eu un enlèvement des mutualisations et des créations de postes ? En page n° 121, le ligne des locations immobilières à 34.925 €, en reprenant la présentation par tableau croisé, on retrouve la ligne des locations à 34.920 €. Où sont passés les 5 € de différence ? Comment peut-on arriver à un équilibre budgétaire quand les chiffres, entre le tableau croisé et le budget primitif, ne correspondent pas ? Où est l'erreur ?

Il y a une augmentation de 200.000 € sur les frais d'études. Avons-nous une augmentation de plus de 200.000 € pour l'année qui vient alors que nous étions simplement à 124.000 € en 2023 et que nous passons à 325.000 € ? Avons-nous des investissements qui prévoient des frais d'études aussi importants pour arriver à une telle enveloppe ?

Il indique qu'au chapitre 6188, autres frais divers, il y a un passage de de 1.488 à 10.560 €.

Quels sont ces frais divers qui demandent une augmentation d'une somme de 9.000 € ?

Une augmentation au 6234 / réceptions qui passe de 0 à 27.000 €, est-ce que cela veut-il dire que ça n'existait pas jusqu'à présent ?

Il signale une incohérence pour le même chapitre au 6251 / frais de déplacement.

On était à 9 000 € et quelques et dans le tableau croisé on se retrouve à 7 000 €.

Là encore, il y a une erreur dans les écritures de plus de 2.000 €.

Comment peut-on arriver à un budget équilibré avec des tableaux différents et des sommes fausses ?

M. Daniel ALBERTI répond qu'une réponse écrite sera faite. Il revient sur le ratio des charges de personnel et indique que sur le compte administratif de 2019, les charges de personnel représentaient 5,87% qui est un chiffre tout à fait correct. Et sur le budget prévisionnel de 2024, il représente 6,94% On a augmenté de 1% en 5 ans ce qui n'est pas dramatique car on se structure.

M. Le Président rappelle que des questions écrites peuvent être posées afin d'être examinées en fin de conseil. M. Albert FILIPPI explique que de nombreuses questions peuvent être posées également en commission des finances.

M. MANFREDI acquiesce mais précise que les horaires des commissions ne sont pas toujours adaptés.

M. Cédric MONTEIRO revient sur les explications de M. MICHELET et indique que la réutilisation des eaux usées est un choix politique. Il invite tous les Vice-Présidents à regarder ce qui se fait dans les autres territoires

M. Le Président répond que le sujet de l'eau est pris extrêmement au sérieux mais il faut tenir compte des particularités de nos territoires

M. Patrick CESARI rappelle que l'envoi des documents budgétaires se fait maintenant 14 jours avant la séance du conseil, cela permet de poser des questions écrites et d'obtenir des réponses en séance.

M. Albert FILIPPI indique que M. MICHELET a évoqué en commission les contraintes légales en matière de réutilisation des eaux usées, il faut trouver des solutions mais cela n'est pas toujours facile.

M. Le Président remercie le service des finances de la CARF qui a fait un travail extraordinaire, afin d'avoir un budget équilibré qui évite d'avoir à recourir à certaines décisions qui ne sont pas forcément populaires.

A l'unanimité des votants : 2 abstentions : M. Stéphane MANFREDI- M. Guillaume CONTESSE  
Approuve le budget primitif du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour l'exercice 2024 tel pour un montant total de dépenses et recettes de 118.639.286,36 € et présentant les crédits votés par chapitres et / ou opérations ainsi qu'il suit :

Pour la section de fonctionnement de l'exercice 2024 :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	28.934.644,80 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	6.297.067,00 €	
013	Atténuations de charges		64.190,00 €
014	Atténuations de produits	16.306.974,06 €	
65	Autres charges de gestions courante	19.663.839,91 €	
66	Charges financières	827.800,00 €	
67	Charges spécifiques	61.875,00 €	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		2.027.889,00 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)		10.516.027,00 €
731	Fiscalité locale		51.912.775,00 €
74	Dotations et participations		9.507.029,00 €
75	Autres produits de gestion courante		2.303.954,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté n-1		1.131.346,35 €
023	Virement à la section d'investissement	141.073,40 €	
042	Opérations d'ordre transférées entre sections	5.474.032,18 €	
<b>Total de la section de fonctionnement =</b>		<b>77.707.606,35 €</b>	<b>77.707.606,35 €</b>

Pour la section d'investissement de l'exercice 2024 :

Chapitres		Dépenses	Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves		3.593.000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		4.666.100,00 €
13	Subventions d'investissement	80.000,00 €	11.141.830,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1.561.400,00 €	12.682.952,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204), (y compris les opérations)	1.987.913,26 €	
204	Subventions d'équipement versées (y compris les opérations)	11.430.580,00 €	
21	Immobilisations corporelles (y compris les opérations)	6.136.399,01 €	
23	Immobilisations en cours (y compris les opérations)	13.244.450,74 €	
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (seulement le total)	90.350,31 €	1.742.592,00 €
001	Résultat d'investissement reporté n-1	3.178.862,40 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		141.073,40 €
040	Opérations d'ordre transférées entre sections	244.396,00 €	5.474.032,18 €
<b>Total de la section d'investissement =</b>		<b>37.954.351,72 €</b>	<b>39.441.579,58 €</b>

<b>Les restes à réaliser de l'exercice 2023 =</b>	<b>2.977.328,29 €</b>	<b>1.490.100,43 €</b>
---------------------------------------------------	-----------------------	-----------------------

<b>Total général de la section d'investissement, avec les restes à réaliser de l'exercice 2023 =</b>	<b>40.931.680,01 €</b>	<b>40.931.680,01 €</b>
------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------	------------------------

<b>TOTAL GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2024, AVEC LES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2023 =</b>	<b>118.639.286,36 €</b>	<b>118.639.286,36 €</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------	-------------------------

Approuve les annexes budgétaires du budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

**Délibération n° 2024/74 : Approbation du budget primitif 2024 de l'Office de Tourisme Communautaire « Menton Riviera & Merveilles »**

**Rapporteur : M. Albert FILIPPI, 1<sup>er</sup> Vice-Président**

*A l'unanimité des votants : 2 abstentions : M. Stéphane MANFREDI- M. Guillaume CONTESSE*

Approuve le budget primitif de l'année 2024 de l'Office Communautaire « Menton Riviera & Merveilles », arrêté en dépenses et en recettes, tous mouvements confondus à 2.913.520 € en section d'exploitation et à 81.225 € en section de fonctionnement.

Départ de M. Jean-Claude ALARCON à 18h42

**Délibération n° 2024/75 : Budget primitif – budget annexe des transports, exercice 2024**

**Rapporteur : M. Olivier CHANTREAU, Vice-Président**

M. Guillaume CONTESSE demande qui paye les bus pour les sorties scolaires, la CARF ou les communes concernées ?

M. Olivier CHANTREAU répond que la CARF assume ce qui est public, M. Le Président donne la parole à M. MICHELET en suspension de séance, qui confirme qu'il y a un certain nombre de kilomètres qui sont prévus pour les transports scolaires des établissements publics. La CARF assure les transports scolaires de fin d'année pour l'ensemble des écoles du territoire.

*A l'unanimité des votants : 2 abstentions : M. Stéphane MANFREDI- M. Guillaume CONTESSE*

Approuve le budget primitif du budget annexe des transports de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour l'exercice 2024 pour un montant total de dépenses et recettes de 14.574.960,69 € et présentant les crédits votés par chapitres et / ou opérations ainsi qu'il suit :

Pour la section d'exploitation de l'exercice 2024 :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	11.954.920,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	329.930,00 €	
014	Atténuations de produits	2.000,00 €	
65	Autres charges de gestions courante	530.400,00 €	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		160.490,00 €
73	Produits issus de la fiscalité		1.000.000,00 €
74	Subventions d'exploitation		11.385.239,69 €
75	Autres produits de gestion courante		266.215,00 €
002	Résultat d'exploitation reporté n-1		169.766,31 €
042	Opérations d'ordre transférées entre sections	220.000,00 €	55.539,00 €
<b>Total de la section d'exploitation =</b>		<b>13.037.250,00 €</b>	<b>13.037.250,00 €</b>

Pour la section d'investissement de l'exercice 2024 :

Chapitres		Dépenses	Recettes
13	Subventions d'investissement		216.380,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	309.068,00 €	
20	Immobilisations incorporelles	182.456,89 €	
21	Immobilisations corporelles	525.000,00 €	
23	Immobilisations en cours	130.000,00 €	
	Opérations d'équipement	332.000,00 €	
001	Résultat d'investissement reporté n-1		1.002.879,69 €
040	Opérations d'ordre transférées entre sections	55.539,00 €	220.000,00 €
<b>Total de la section d'investissement =</b>		<b>1.534.063,89 €</b>	<b>1.439.259,69 €</b>

<b>Les restes à réaliser de l'exercice 2023 =</b>	<b>3.646,80 €</b>	<b>98.451,00 €</b>
---------------------------------------------------	-------------------	--------------------

<b>Total général de la section d'investissement, avec les restes à réaliser de l'exercice 2023 =</b>	<b>1.537.710,69 €</b>	<b>1.537.710,69 €</b>
------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------	-----------------------

<b>TOTAL GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2024, AVEC LES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2023 =</b>	<b>14.574.960,69 €</b>	<b>14.574.960,69 €</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------	------------------------

Approuve les annexes budgétaires du budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe des transports de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

**Délibération n° 2024/76 : Budget primitif – budget annexe de l'eau, exercice 2024**

**Rapporteur : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président**

*A l'unanimité des votants : 2 abstentions : M. Stéphane MANFREDI- M. Guillaume CONTESSE*

Approuve le budget primitif du budget annexe de l'eau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour l'exercice 2024 pour un montant total de dépenses et recettes de 21.669,261,84 € et présentant les crédits votés par chapitres et / ou opérations ainsi qu'il suit :

Pour la section d'exploitation de l'exercice 2024 :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	2.177.201,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	680.600,00 €	
014	Atténuations de produits	210.000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	3.210,00 €	
66	Charges financières	112.300,00 €	
67	Charges exceptionnelles	1.145.815,00 €	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		2.882.450,00 €
74	Subventions d'exploitation		50.000,00 €
002	Résultat d'exploitation reporté n-1		6.768.122,56 €
023	Virement à la section d'investissement	4.852.996,56 €	
042	Opérations d'ordre transférées entre sections	750.000,00 €	231.550,00 €
<b>Total de la section d'exploitation =</b>		<b>9.932.122,56 €</b>	<b>9.932.122,56 €</b>

Pour la section d'investissement de l'exercice 2024 :

Chapitres		Dépenses	Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves	4.750,00 €	
13	Subventions d'investissement		1.955.486,05 €
16	Emprunts et dettes assimilées	181.210,00 €	
20	Immobilisations incorporelles	311.000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	833.730,00 €	
23	Immobilisations en cours	104.440,09 €	
	Opérations d'équipement	7.721.499,54 €	
001	Résultat d'investissement reporté n-1		1.940.614,79 €
021	Virement de la section d'exploitation		4.852.996,56 €
040	Opérations d'ordre transférées entre sections	231.550,00 €	750.000,00 €
<b>Total de la section d'investissement =</b>		<b>9.388.179,63 €</b>	<b>9.499.097,40 €</b>

<b>Les restes à réaliser de l'exercice 2023 =</b>	<b>2.348.959,65 €</b>	<b>2.237.041,88 €</b>
---------------------------------------------------	-----------------------	-----------------------

<b>Total général de la section d'investissement, avec les restes à réaliser de l'exercice 2023 =</b>	<b>11.737.139,28 €</b>	<b>11.737.139,28 €</b>
------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------	------------------------

<b>TOTAL GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2024, AVEC LES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2023 =</b>	<b>21.669.261,84 €</b>	<b>21.669.261,84 €</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------	------------------------

Approuve les annexes budgétaires du budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe de l'eau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

**Délibération n° 2024/77 : Budget primitif – budget annexe de l'assainissement, exercice 2024**

**Rapporteur : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président**

**A l'unanimité des votants : 2 abstentions : M. Stéphane MANFREDI- M. Guillaume CONTESSE**

APPROUVER le budget primitif du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour l'exercice 2024 pour un montant total de dépenses et recettes de 18.838.813,37 € et présentant les crédits votés par chapitres et / ou opérations ainsi qu'il suit :

Pour la section d'exploitation de l'exercice 2024 :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	932.800,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	700.400,00 €	
014	Atténuations de produits	110.000,00 €	
66	Charges financières	264.610,00 €	
67	Charges exceptionnelles	6.500,00 €	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		3.417.000,00 €
002	Résultat d'exploitation reporté n-1		1.152.796,48 €
023	Virement à la section d'investissement	504.242,48 €	

042	Opérations d'ordre transférées entre sections	2.500.000,00 €	448.756,00 €
<b>Total de la section d'exploitation =</b>		<b>5.018.552,48 €</b>	<b>5.018.552,48 €</b>

Pour la section d'investissement de l'exercice 2024 :

Chapitres		Dépenses	Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves	4.750,00 €	
13	Subventions d'investissement		287.043,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	386.550,00 €	3.500.000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	71.500,00 €	
21	Immobilisations corporelles	3.899.863,80 €	
	Opérations d'équipement	4.422.850,00 €	
001	Résultat d'investissement reporté n-1		4.313.419,57 €
021	Virement de la section d'exploitation		504.242,48 €
040	Opérations d'ordre transférées entre sections	448.756,00 €	2.500.000,00 €
<b>Total de la section d'investissement =</b>		<b>9.234.269,80 €</b>	<b>11.104.705,05 €</b>

<b>Les restes à réaliser de l'exercice 2023 =</b>	<b>4.585.991,09 €</b>	<b>2.715.555,84 €</b>
---------------------------------------------------	-----------------------	-----------------------

<b>Total général de la section d'investissement, avec les restes à réaliser de l'exercice 2023 =</b>	<b>13.820.260,89 €</b>	<b>13.820.260,89 €</b>
------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------	------------------------

<b>TOTAL GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2024, AVEC LES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2023 =</b>	<b>18.838.813,37 €</b>	<b>18.838.813,37 €</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------	------------------------

Approuve les annexes budgétaires du budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

**Délibération n° 2024/78 : Fixation des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024**  
**Rapporteur : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président**

*A l'unanimité des votants : 2 abstentions : M. Stéphane MANFREDI- M. Guillaume CONTESSE*

Adopte les taux de la fiscalité directe locale pour la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au titre de l'année 2024, ainsi qu'il suit :

- la taxe foncière bâtie additionnelle : 4,00 %
- la taxe foncière non bâtie additionnelle : 1,08 %
- la taxe d'habitation additionnelle (pour les résidences secondaires) : 8,08 %
- la cotisation foncière sur les entreprises : 32,19 %

Le Conseil précise que la recette en résultant, soit 21.749.736 €, sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget primitif du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au titre de l'exercice 2024 au chapitre 731, compte 73111 et fonction 01, autorise Monsieur le Président à signer l'imprimé fiscal n° 1259 EPCI Taux FDL 2024 joint à la présente délibération et à notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

**Délibération n° 2024/79 : Fixation du taux de la taxe pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations pour l'année 2024**

**Rapporteur : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président**

**A l'unanimité des votants : 2 abstentions : M. Stéphane MANFREDI- M. Guillaume CONTESSE**

Maintient le taux de de la taxe GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations pour la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au titre de l'année 2024, à 40 € par habitant, précise que la recette en résultant, soit 4.101.720 €, sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget primitif du principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au titre de l'exercice 2024 au chapitre 731, compte 73136 et fonction 735 et autorise Monsieur le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

**Délibération n° 2024/80 : Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2024**

**Rapporteur : M. Gérard SPINELLI, Vice-Président**

**A l'unanimité des votants : 1 abstention : M. Stéphane MANFREDI**

Adopte le taux de de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au titre de l'année 2024 à 13,00 %, précise que la recette en résultant, soit 22.033.945,83 €, arrondi à 22.033.945 €, sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget primitif du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au titre de l'exercice 2024 au chapitre 731, compte 73133 et fonction 720, autorise Monsieur le Président à signer l'imprimé fiscal n° 1259 TEOM 2024 et à notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

**Délibération n° 2024/81 : Mise à jour des autorisations de programme / crédits de Paiement – budget principal, exercice 2024**

**Rapporteur : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président**

**A l'unanimité des votants : 2 abstentions : M. Stéphane MANFREDI- M. Guillaume CONTESSE**

modifie les autorisations de programme et les opérations concernées telles qu'indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération pour le budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et les autorisations de programme et les opérations concernées telles qu'indiquées pour le budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

**Délibération n° 2024/82 : Mise à jour des autorisations de programme / crédits de Paiement – budget annexe des transports, exercice 2024**

**Rapporteur : M. Olivier CHANTREAU, Vice-Président**

**A l'unanimité des votants : 1 abstention : M. Guillaume CONTESSE**

modifie les autorisations de programme et les opérations concernées telles qu'indiquées pour le budget annexe des transports de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et crée les autorisations de programme et les opérations concernées telles qu'indiquées pour le budget transports annexe des de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

**Délibération n° 2024/83 : Mise à jour des autorisations de programme / crédits de Paiement – budget annexe de l'eau, exercice 2024**

**Rapporteur : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président**

**A l'unanimité des votants : 2 abstentions : M. Stéphane MANFREDI- M. Guillaume CONTESSE**

modifie les autorisations de programme et les opérations concernées telles qu'indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération pour le budget annexe de l'eau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et crée les autorisations de programme et les opérations concernées telles qu'indiquées pour le budget annexe de l'eau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

**Délibération n° 2024/84 : Mise à jour des autorisations de programme / crédits de Paiement – budget annexe de l’assainissement, exercice 2024**

**Rapporteur : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président**

*A l’unanimité des votants : 2 abstentions : M. Stéphane MANFREDI- M. Guillaume CONTESSE*

modifie les autorisations de programme et les opérations concernées telles qu’indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération pour le budget annexe de l’assainissement de la Communauté d’Agglomération de la Riviera Française et crée les autorisations de programme et les opérations concernées telles qu’indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération pour le budget annexe de l’assainissement de la Communauté d’Agglomération de la Riviera Française.

**Délibération n° 2024/85 : Montant des attributions de compensation définitives**

**Budget principal, exercices 2024 et suivants**

**Rapporteur : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président**

*A l’unanimité des votants : 1 abstention : M. Guillaume CONTESSE*

décide que le montant des attributions de compensations versées aux Communes membres de la Communauté d’Agglomération de la Riviera Française sont arrêtés ainsi qu’il suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Communes	Attributions de compensation 2024
BEAUSOLEIL	713.841,40 €
BREIL-SUR-ROYA	305.614,37 €
CASTELLAR	451.405,27 €
CASTILLON	16.404,62 €
FONTAN	80.304,91 €
GORBIO	94.858,87 €
LA BRIGUE	59.695,53 €
MENTON	2.418.341,71 €
MOULINET	5.920,13 €
ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	2.299.316,79 €
SAINTE-AGNES	45.449,76 €
SAORGE	21.239,89 €
SOSPEL	17.863,34 €
LA TURBIE	303.611,81 €
TENDE	723.730,66 €
<b>TOTAL =</b>	<b>7.557.599,06 €</b>

Le conseil dit que ces montants sont arrêtés pour les exercices 2024 et suivants, jusqu’à un nouveau transfert de charges et précise que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de la Communauté d’Agglomération de la Riviera Française pour les exercices 2024 et suivants, au chapitre 013, fonction 01 et compte 739211.

**Délibération n° 2024/86 : Attribution d’une subvention de fonctionnement à l’Office du Tourisme Communautaire « Menton Riviera & Merveilles » – Budget principal, exercice 2024**

**Rapporteur : M. Patrice NOVELLI, Vice-Président**

**M. Le Président ne prend pas part au vote et quitte la salle**

*Adopte à l’unanimité des votants : 1 abstention : M. Guillaume CONTESSE*

approuve l’attribution d’une subvention de fonctionnement à l’Office du Tourisme Communautaire « Menton Riviera & Merveilles » pour un montant total de 2 300 000 €, précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de la Communauté d’Agglomération de la Riviera Française au titre de l’exercice 2024 : chapitre

65, compte 65736222 et fonction 020, et que la subvention sera versée au fur et à mesure des besoins de trésorerie de l'établissement.

**Délibération n° 2024/87 : Attribution de subventions de fonctionnement et de subventions de partenariat au profit de diverses associations – Budget principal, exercice 2024**

**Rapporteur : M. Patrice NOVELLI, Vice-Président**

Mme Martine CASERIO demande si les associations percevant déjà des subventions communales sont également éligibles aux subventions communautaires ou en sont-elles de facto exclues ?

M. Patrice NOVELLI répond qu'il y a des associations qui reçoivent des subventions communales et d'autres qui reçoivent également une subvention communautaire, il suffit de faire la demande.

M. Le Président précise qu'une règle a été instituée en bureau communautaire il y a quelques mois. Si une demande de subvention est faite à la CARF, elle n'est étudiée que si au minimum 4 communes sont concernées par l'activité.

M. Guillaume CONTESSE demande à quoi va servir la subvention de 25000 € notée Conseil Départemental et comment sera-t-elle utilisée. M. Le Président répond que c'est la participation à la constitution d'une chaire universitaire sur l'eau.

**M. Le Président ne prend pas part au vote et quitte la salle**

**M. Patrick CESARI ne prend pas part au vote et quitte la salle**

A l'unanimité approuve l'attribution des subventions de fonctionnement ou de partenariat, pour un montant total de 430 870 €, précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget primitif du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au titre de l'exercice 2024, chapitre 67, compte 65748, fonctions 020, 311, 326 et 76 et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'attribution de ces subventions, notamment en ce qui concerne les conventions d'objectifs et de partenariat.

La séance est levée à 19h04.

Menton, le 26 JUL. 2024

Le secrétaire de séance

Florent CHAMPION

Le Président



Yves JUHEL